

Bioéthique : pour une morale de la relation

Autor(en): **Bugnion-Secretan, Perle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bioéthique: pour une morale de la relation

Un théologien protestant s'interroge sur le statut de l'embryon in vitro et plaide pour que la procréation garde un sens humain.

D'Hippocrate à Rabelais et aux directives de l'Association suisse des sciences médicales, la médecine a toujours cherché à se référer à des valeurs morales, à une éthique. Depuis l'apparition de la fécondation *in vitro* et du génie génétique, l'éthique médicale s'est augmentée d'une dimension sociale, et la complexité croissante des questions auxquelles elle doit répondre a donné naissance à la bioéthique. Le mot est d'origine récente. Le domaine qu'il couvre s'étend à tous les aspects de la vie, de la conception à la mort. On les retrouve tous dans le problème délicat qui consiste à donner un statut légal à l'embryon *in vitro*. De nombreux pays, y compris la Suisse en ce moment, sont à la recherche d'une solution. Il y a déjà une abondante littérature, et surtout les opinions publiques sont divisées, d'autant plus que dans ce domaine, qui a une forte charge émotionnelle, fleurissent rumeurs, soupçons et fausses questions.

Le théologien Jean-Marie Thévoz consacre à ce sujet une vaste étude, qui lui a valu le titre de docteur de l'Université de Lausanne. Sa démarche est celle d'un protestant, dans la mesure où il récuse, comme fondement de son anthropologie, la conception d'une « loi naturelle », telle qu'elle est adoptée par la théologie catholique. Il propose au contraire la notion plus évangélique de parole et de relation comme fondement de ses réflexions.

Se demander si l'embryon est une personne humaine est bel et bien une fausse question, mais une question qu'il faut se poser. La réponse ne peut être que nuancée, mais la question sert de référence éthique lorsqu'il s'agit de déterminer, face aux pratiques médicales et aux recherches, l'attitude des parents et leurs droits et responsabilités vis-à-vis de l'embryon et plus tard de l'enfant, l'attitude aussi des médecins et biologistes et les limites de leur pouvoir, la position enfin de la société et son pouvoir à disposer ou non d'embryons pour le plus grand bien du plus grand nombre.

La volonté du couple

Pour Jean-Marie Thévoz, ce qui fait l'être humain, c'est la parole, le langage, la relation à soi-même, la relation à autrui et, pour le croyant, à Dieu. Et le principe fondamental qui a guidé sa recherche, c'est le respect inconditionnel de la personne humaine ainsi caractérisée, donc le respect dû à l'embryon: celui-ci est en effet porteur de la finalité voulue par le couple, qui est la naissance d'un enfant, d'une personne (précisons que la thématique traitée ici est celle

Sur le point délicat de la destinée des embryons supplémentaires qui apparaissent lors d'une fertilisation *in vitro*, la position de Thévoz est cohérente avec celle relative à la procréation assistée. Il lui paraît normal de congeler et de conserver ainsi ces embryons aussi longtemps qu'on peut penser que le couple souhaitera une seconde grossesse. Au-delà de ce terme, les embryons supplémentaires n'ont plus de relations avec le couple et devraient donc disparaître. Il est normal qu'ils puissent servir, dans des limites précises, à des recherches pour le bien des générations futures.

Cet ouvrage est basé sur de solides notions médicales et biologiques quant à la fécondation et à la gestation, sur de vastes lectures, et sur la connaissance des recherches éthiques et juridiques en cours.

C'est un livre de référence. Un excellent index permet de retrouver facilement renseignements et thèses principales. En annexe, une abondante bibliographie en français, anglais et allemand, et les textes législatifs déjà adoptés par quelques pays.

Ce livre sera précieux pour qui voudra réfléchir avec sérieux aux questions qui vont être posées prochainement en Suisse en votation populaire. Notons encore que

l'auteur travaille à un nouveau projet de recherche, sur « Ethique et Thérapie génétique », grâce à la Fondation Jeantet.*

Perle Bugnion-Secretan

Ed. Labor et Fides, 1990, 350 p.

* La Fondation Jeantet, qui soutient la recherche médicale, a partagé son prix 1990 – 2 millions de francs – entre trois chercheurs dont les travaux sont proches les uns des autres: en biologie cellulaire, en immunologie et en embryologie. Ce dernier domaine est celui de la chercheuse Nicole Le Douarin, qui dirige depuis 1975 l'Institut d'embryologie cellulaire et moléculaire du Collège de France. Ses recherches sur des embryons d'oiseaux touchent à la question, d'une importance capitale dans la médecine moderne, du rejet des greffes d'organes.



Une relation humaine, née d'une finalité. (Photo Pro Juventute)

de la procréation assistée et non celle de l'avortement, où le problème de l'intention du couple se pose tout autrement).

Dès que naît dans un couple le désir, la volonté d'avoir un enfant, il s'établit une relation du couple avec l'embryon. C'est cette relation qui est importante, que la procréation soit naturelle ou assistée. Mais le projet des parents doit viser au-delà de la transmission d'un héritage biologique, puisque l'enfant devra devenir à son tour une personne, et différente de ses parents, par tout l'apport culturel et social qui en fera un être « relationnel ». Pour la bioéthique, ce qui pourrait faire problème, ce n'est pas le côté technique de la procréation assistée, mais le plus ou moins d'attention donnée à l'aspect humain, relationnel, de la procréation.